

PROGRAMME DE FORMATION 2024

Intitulé

FORMATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT) : Réussir votre mandat

Objectifs

- Connaître le fonctionnement et les moyens du CSE et de la CSSCT et être capable d'assurer efficacement leurs rôles et missions
- Être capable de déceler et mesurer les risques professionnels et analyser les conditions de travail
- Savoir analyser les accidents du travail pour en déduire les objectifs de prévention

Public

Membres de la Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail

Pré-requis

Aucun

Durée de la formation

5 jours (35 heures)

Intervenant

Angelo ALMEIDA
Dirigeant de QuiétiCE et Formateur,
Licence Professionnelle en Droit social et syndical
Responsable Formation et Sécurité

Méthodes pédagogiques

- Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale ;
- La répartition pédagogique est approximativement la suivante : 60 % de pratique, 40 % d'apports théoriques et de connaissances ;
- Les apports méthodologiques sont illustrés d'exemples concrets et de mises en situation.

Contenu

► Accueil des stagiaires

- Présentation des attentes et motivations des stagiaires
- Présentation des formateurs et des objectifs de la formation

► L'origine du CHSCT et son évolution

► L'organisation du CSE dans sa mission SSCT

- La composition et le rôle des différents acteurs : Président, Secrétaire, délégation du personnel, membres consultatifs

► Les attributions du CSE dans sa mission SSCT

- Le rôle du membre CSE dans sa mission SSCT
- Les missions : analyse, prévention, étude, enquête

► Le fonctionnement du CSE dans sa mission SSCT

- Organisation juridique du CSE dans sa mission SSCT
- Les moyens du Comité : heures de délégation, liberté de circulation, formation, local et matériel, tableau d'affichage, documentation, assistance, recours aux experts
- Les réunions du Comité : périodicité, convocations, ordre du jour, débats, votes
- Le procès-verbal
- Le règlement intérieur du CSE dans sa mission SSCT ou CSSCT
- Cas particulier : la CSSCT Centrale – les représentants de proximité

► Travail, santé et prévention

- Les incidences des conditions de travail sur la santé des salariés
- Sensibilisation aux risques psychosociaux
- La prévention des risques professionnels
- L'organisation de la santé au travail
- Les services de prévention en France

Intervention
d'un
Expert

► Les documents de prévention

- L'évaluation des risques
- Le document unique
- Le programme et rapport annuel

► La réglementation du travail

- Les obligations de l'employeur
- Le droit d'alerte et droit de retrait
- La faute inexcusable de l'employeur
- Le délit d'entrave

► Les relations avec les Institutions

- Les relations avec le CSE
- Les relations avec les représentants de proximité
- Les relations avec l'Inspection du travail
- Les relations avec la Médecine du travail
- L'Inspection du travail : rôle, missions et moyens
- La Médecine du travail : rôle, missions, actions et moyens

► L'accident du travail, de trajet et les maladies professionnelles

- Accident et maladie professionnelle
- Les règles de cotisations entreprises : accident du travail et maladie professionnelle
- L'enquête et le rapport d'enquête
- La méthode de l'arbre des causes

► Mise en situation

- Choisir et élaborer de petits arbres des causes selon des faits proposés
- Élaborer un arbre des causes complexe d'après un récit illustré

► Bilan et évaluation du stage

Déroulement du stage

- Nous vous proposons de réaliser ce module sur 5 jours consécutifs.
- Organisé par journée de 7 heures, nous accueillons entre 4 à 15 participants.
- Nous accueillons les stagiaires à partir de 8h45 autour d'un café et démarrons la formation à 9 heures précises. Nous organisons le repas de midi (à la charge des participants).
- Pour les formations en inter-entreprises, nous utiliserons notre propre salle de formation. Nous veillons lors de la réservation de salles extérieures à bénéficier des mêmes qualités d'accueil.
- Nous pourrions utiliser des salles mises à dispositions au sein de l'entreprise en cas de formation intra entreprise, sous réserve d'un équipement adapté et de modalités définies avec le client pour garantir la disponibilité des participants durant toute la formation.

Suivi et évaluation

- Feuilles d'émargements individuelles et collectives,
- Évaluation des acquis en fin de journée,
- Évaluation de fin de stage,
- Évaluation formateur.

L'évaluation est essentielle pour mesurer à la fois :

- L'atteinte des objectifs attendus de cette formation
- La réponse aux attentes des participants
- L'utilité de la formation pour le participant dans son métier et sa transférabilité en situation de travail.

C'est pourquoi :

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis-à-vis du contenu et du déroulement de la formation,
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires et vous sera communiquée ainsi que la synthèse du tour de table.
- Un compte-rendu de formation sera rédigé par le formateur à l'issue de la formation.

Informations complémentaires

- Validation de la formation : Attestation de présence remise en fin de stage
- Nature de la formation : Acquisition de compétences
- Évaluation formateur

Adresse et lieu de formation

SAS QuiétiCE – Résidence Arverne – 60 rue Bonnabaud – 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 41 33 05 E-mail : contact@quietice.com

Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter à des fins d'adaptation.
En fonction de la provenance des participants, nous pouvons proposer ces formations sur toute la France.